PLAN CANICULE 2025

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LE REGISTRE NOMINATIF « PLAN CANICULE 2025 »
Article L. 121-6-1 du code de l'action sociale et des familles

Inscription facultative pour ☐Personne âgée de 65 ans et plus ☐Personne handicapée

Je soussigné(e) Madame/Monsieur :

Nom et prénom : .....

Né(e) le : .....

Adresse : .....

Tél : .....

Courriel : .....

Période d'absence du domicile prévue : .....

☐ sollicite mon inscription sur le registre du plan d'alerte et d'urgence consécutif à une situation de risques exceptionnels. Je suis informé(e) que cette inscription est facultative et que ma radiation peut être effectuée à tout moment sur simple demande écrite de ma part.

Personnes de votre entourage à prévenir en cas d'urgence :

Nom et prénom : .....

Téléphone : .....

Médecin Traitant :

Nom et prénom : .....

Téléphone : .....

Je déclare bénéficier de l'intervention :

☐ d'un service de soins infirmiers à domicile

☐ d'un service d'aide à domicile ou d'autre service

Intitulé du service : .....

Téléphone : .....

☐ d'aucun service à domicile

DISPOSITIONS RELATIVES À LA LOI DU 6 JANVIER 1978 MODIFIEE

Lorsque les traitements relatifs à cette demande sont informatisés, ils sont soumis aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ainsi qu'au règlement général de protection des données 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016.

Conformément à l'article 27 de cette loi, les personnes auprès desquelles sont recueillies des informations nominatives, sont informées que :
1- Toutes les réponses aux différents questionnaires ne sont pas obligatoires. Toutefois, un défaut de réponse aux questionnaires obligatoires entraînera des retards ou une impossibilité dans l'instruction du dossier et l'enregistrement du demandeur.
2- Les destinataires des informations collectées sont exclusivement les administrations et organismes habilités à intervenir sous l'autorité du préfet en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence.
3- En tout état de cause, les personnes concernées ont un droit d'accès et de rectification des informations nominatives stockées et traitées informatiquement. Le droit d'accès s'exerce auprès de tous les destinataires des données collectées.
Pour l'exercice de ce droit, il convient d'adresser un courrier écrit, en justifiant de votre identité, à Monsieur le Maire.